



Saison 2010/2011
Demande d'adhésion ou de réadhésion

Dès le 1^{er} septembre, une demande d'adhésion est à remplir pour chaque inscription à une section du CSADN. La cotisation CSADN est à prendre en compte uniquement sur la première inscription de la saison. **Cette demande d'adhésion doit obligatoirement être remplie entièrement** et remise au responsable de section accompagnée de son règlement et d'une photo d'identité (2 pour certaines sections) et, **pour les activités sportives, d'un certificat médical très récent spécifique à l'activité pratiquée, pour le loisir et la compétition.**

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte et retournée au responsable de section.

Adhérent	Tous les champs sont à remplir obligatoirement
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville : Tél. :
Date de naissance :	E-mail :@.....
Personnel de la défense <input type="checkbox"/> 021 - Militaire appelé et élèves <input type="checkbox"/> 022 - Militaire sous contrat <input type="checkbox"/> 023 - Militaire de carrière <input type="checkbox"/> 024 - Militaire servant en position d'activité <input type="checkbox"/> 025 - Militaire en congé ou autre position d'activité <input type="checkbox"/> 026 - Militaire retraité sans autre activité <input type="checkbox"/> 027 - Militaire réserviste <input type="checkbox"/> 028 - Civil relevant de la défense	Famille de la défense (conjoint et enfants de moins de 23 ans) <input type="checkbox"/> 030 - Famille de militaire en activité <input type="checkbox"/> 031 - Famille de civil relevant de la défense <input type="checkbox"/> 032 - Famille de militaire et civil retraité Personne extérieure à la défense <input type="checkbox"/> 029 - Personnel de la Snecma Vernon <input type="checkbox"/> 033 - Personnel relevant d'un autre ministère <input type="checkbox"/> 029 - Autre
Personnel Défense (et familles), merci de bien vouloir indiquer votre grade :	
Après avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et du contrat d'assurance GMF (voir les conditions d'adhésions en seconde page) et les avoir acceptés, je vous prie de bien vouloir accepter mon adhésion au CSADN Vernon. J'autorise le CSADN à utiliser mon image ou celle de l'enfant mineur que je fais adhérer, à des fins de publication dans les médias d'information et sur le site Internet du CSADN (tout refus de publication devra faire l'objet d'un courrier adressé au président du CSADN).	
Date, nom et visa de l'adhérent :	Pour les enfants mineurs , date, nom et visa du père, de la mère ou du tuteur légal :

Adhésion	A remplir par le responsable de section
Section d'adhésion : COURSE à PIED	Adhésion CSADN : € Jeunes de moins de 18 ans : 20 € Jeunes "Défense" de moins de 18 ans : 16 € Adultes de 18 à 22 ans : 29 € Adultes à partir de 23 ans : 37 € Adultes "Défense" & leur conjoint : 29 €
1 ^{ère} section d'adhésion au CSADN :	Quote-part section : €
Règlement : (Chèques à l'ordre du CSADN) <input type="checkbox"/> Chèque: €, émetteur (si ≠)	Licence délégataire : €
<input type="checkbox"/> Espèces : €	Montant total : €
<input type="checkbox"/> Chèques vacances : €	
Observations :	
Date de la demande :	Nom et visa du responsable :

Conditions d'adhésion

L'adhérent est libre de s'inscrire à autant de sections qu'il le désire, une demande d'adhésion est à remplir pour chacune. Le montant de l'adhésion CSADN doit être acquitté lors de l'inscription à la première section. Pour chaque section, l'adhérent devra s'acquitter d'une quote-part qui est intégralement reversée à la section et éventuellement d'une licence pour certaines activités sportives

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, déclaré à la CNIL sous le n° 1031749, et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'art. 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Le CSADN accepte les chèques vacances, sous réserve de leur validité. Il n'est pas rendu de monnaie sur ce mode de règlement, donc un appoint peut être nécessaire.

Le paiement des activités (cours, frais divers ...) est à régler séparément de l'adhésion.

L'adhésion au CSADN comprend une assurance et l'affiliation à la FCSAD. La FCSAD est une fédération sportive à part entière. En conséquence, la licence d'une Fédération Délégitaire (FFF, FFT...) n'est obligatoire que si l'adhérent participe à des activités de cette Fédération Délégitaire...

Montant de l'adhésion au CSADN :

- Jeunes de moins de 18 ans : 20 €
- Jeunes "Défense" de moins de 18 ans : 16 €
- Adultes de 18 à 22 ans : 29 €
- Adultes à partir de 23 ans : 37 €
- Adultes "Défense" & leur conjoint : 29 €

Les enfants de personnels "Défense" de 18 ans et plus cotisent au tarif adulte de 37 €.

Montant de la quote-part à rajouter

Le montant de la quote-part est propre à chaque section, avec un minimum de 2€ et une différence entre membres "Défense" et extérieurs.

Pour la course à pied la quote-part est de 3€ pour les extérieurs et 2€ pour le personnel de la Défense

Les différentes sections :

Sport

- Badminton
- Course hors stade
- Danse et percussions
- Equitation
- Football
- Gymnastique
- Judo
- Qi Gong et relaxation
- Raid
- Tennis
- Tir à l'arc

Art et culture

- Apiculture
- Aquariophilie
- Art floral
- Astronomie
- Cuir
- Dentelle au fuseau
- Musique
- Poterie

Assurance

Votre adhésion comprend systématiquement une assurance auprès de la GMF, assureur de la FCSAD et du club, Des assurances complémentaires peuvent (ou doivent dans le cas des sports à risques) être souscrites auprès de la GMF, d'une autre assurance ou de la fédération délégitaire de votre sport. Avant de faire votre choix, bien lire les contrats. Vous seul décidez. Le club est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Les informations sur le contrat d'assurance sont à votre disposition auprès des responsables du club et sur le site Internet.

Statuts, règlement intérieur et discipline

Les statuts et le règlement intérieur sont consultables auprès des responsables du club et sur simple demande au secrétariat du club. L'adhérent s'engage à les respecter sous peine de radiation du club.

L'adhérent est tenu de respecter et de faire respecter les règles de base qui assurent la bonne utilisation des installations et matériels du club. Il se doit d'intervenir si besoin : signalez les anomalies aux responsables du club ou à la Brigade de Gendarmerie de l'Armement (02.27.24.42.62). Toute dégradation ou défaut de conduite pourra conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du club. L'adhérent pouvant être contrôlé par la gendarmerie doit pouvoir justifier de sa présence par la présentation de sa carte de membre (licence FCSAD).

Le CSADN dispose d'un site Internet. N'hésitez pas à le consulter pour vous tenir informé.



www.csadn.org

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles sont les bienvenues.